

<p>Fédération des Syndicats de la Distribution Automobile 10, rue Pergolèse 75782 Paris Cedex 16</p> <p>tel. 01 45 00 39 71 fax 01 45 00 93 60 www. feda.fr e-mail infos@feda.fr</p>		<p>Juridique Fiscal Réglementation 0802</p>
<p>LE POINT SUR</p>		



TRIANGLE ET GILET OBLIGATOIRES DANS LES VEHICULES

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière s'est réuni le 13 février 2008 et a décidé de renforcer la sécurité des usagers, notamment lorsqu'ils sortent du véhicule en cas de panne ou d'accident.

A cette occasion, il a décidé de rendre **obligatoire** la présence, **dans tout véhicule**, d'un **triangle de pré-signalisation** et d'un **gilet rétro-réfléchissant**, à compter du **1^{er} juillet 2008**.

Le **non-respect** de cette obligation sera passible d'une **contravention** de la 4^{ème} classe (90 € par élément manquant).

La France rejoint ainsi la liste des pays européens qui avaient déjà rendu obligatoires ces équipements.

La décision du Comité interministériel devrait donner lieu prochainement à un texte réglementaire qui reprendra l'obligation de présence du triangle et du gilet dans tous les véhicules à compter du 1^{er} juillet prochain.

**Pour toute information
vous pouvez joindre :**

Elodie BEHR
Tel : 01 45 00 90 71
E-mail : ebehr@feda.fr